



## Intervention La Commune n'est pas morte 21 mai 2021 CREAL76 à Rouen

La Commune de Paris n'aura duré que 72 jours mais pour la première fois dans l'histoire, des ouvriers vont créer leur État démocratique et social et le faire fonctionner. Ils vont montrer que c'est possible ! Son programme est inspiré de celui de Belleville en 68 - 1868 ! - : il réclamait les libertés démocratiques de réunion, d'opinion et d'expression sans aucune entrave d'ordre judiciaire ou administratif, le suffrage universel le plus large et sans aucune restriction, l'élection des fonctionnaires et la responsabilité de leurs actes dans l'exercice de leurs fonctions, la suppression des armées permanentes, la suppression du budget des cultes et la séparation de l'Église et de l'État, la création d'une instruction primaire laïque, gratuite et obligatoire, la suppression des gros traitements et des cumuls et la modification du système d'impôts, des réformes économiques permettant l'établissement d'une plus grande justice et égalité sociale.

Le 2 avril, à l'unanimité, la Commune statue sur la séparation de l'Église et de l'État qui implique l'interdiction de la subventionner sur des fonds publics, de lui confisquer les biens qu'elle tient de la Nation qui doivent être rendus.

Après la 1<sup>ère</sup> séparation de l'Église et de l'État de 1792, la séparation de 1871 ouvre la voie à celle des Églises et de l'État de 1905. **DES** Églises, c'est-à-dire cette fois de toutes les religions.

Puis, c'est l'École publique qui est libérée de la tutelle cléricale, c'est-à-dire de la prétention religieuse à gérer, à contrôler, à assurer l'enseignement.

L'enseignement est alors ouvert à tous les enfants, pour les filles et garçons indistinctement. Il s'appuie sur les théories de « l'école nouvelle » qui fonde son enseignement sur la raison et l'expérimentation. Les responsables communards auraient voulu concrètement mettre en place une école obligatoire, laïque, gratuite et intégrale c'est-à-dire comprenant une formation professionnelle. Car outre la formation du citoyen, l'école doit être en prise avec la société et au contact de la production pour former les travailleurs dont la société a besoin. C'est pourquoi la Commune met en place un enseignement technique ouvert également aux filles.

Louise Michel, institutrice, militante de la révolution sociale, active dès le soulèvement du 18 mars, reviendra de déportation en Nouvelle Calédonie le 9 novembre 1879 par le port de Dieppe. On lui tirera dessus au Havre en 1888 alors qu'elle tenait un meeting devant près de 2000 personnes sur le *Travail, le Capital, la Misère*.

Les services de l'État sont laïcisés par la Commune. Un médecin communard normand, Désiré Bourneville œuvrera dans les années qui suivirent pour la laïcisation des hôpitaux. C'est dire l'impulsion qu'aura donnée la Commune dans les domaines démocratiques, sociaux, des libertés fondamentales et laïques ! Ce sont ces aspirations conquises de 1881 à 1905 puis en 1936 et à la fin de la Seconde guerre mondiale que patronat et gouvernement à son service entendent remettre en cause.

Il est révélateur qu'en ce mois de mai 2021, Macron ait préféré célébrer le bicentenaire de Napoléon I<sup>er</sup> plutôt que les 150 ans de la Commune ! Napoléon qui établit en 1801 un Concordat avec le pape reconnaissant, subventionnant, salariant 4 cultes. Macron qui retrouve cette tentation concordataire dont témoigne la loi « séparatisme », intervenant et pesant sur la gestion d'un culte, menaçant la liberté associative. Macron, son gouvernement et les précédents qui ne trouvent rien à redire au séparatisme social qui voit la misère et les profits augmenter, au séparatisme géographique - le concordat napoléonien continue de s'appliquer en Alsace-Moselle, au séparatisme scolaire rétabli par la Loi Debré de 1959 - qui voit les élèves séparés dès les bancs de la maternelle avec un enseignement privé recrutant sur critères sociaux et confessionnels, et financé par les fonds publics. Le président de la Région Normandie Hervé Morin, a augmenté considérablement les subventions aux lycées privés et aux CFA patronaux, abandonnant les lycées professionnels publics. Ce même Hervé Morin, début février, en compagnie de Bertrand Bellanger, président du département et de Dominique Lebrun, archevêque de Rouen, coupaient un ruban tricolore – symbole de la République en principe laïque – devant l'Institution Jean-Paul II dont ils financent généreusement l'extension.

Voilà de dignes héritiers des versaillais et des cléricaux !

**Oui, le principe laïque est un principe d'avenir universel, la séparation du politique et du religieux est une condition d'une paix juste et durable en Israël, en Palestine et ailleurs ; la laïcité est le ciment de l'unité de la population pour de nouvelles conquêtes démocratiques et sociales**

**La Commune n'est pas morte ! Poursuivons le combat laïque et social !**